

Acte à classer

61

| | | | | | |
|----------------|----------------|--------------------|---------------------------------|-------------|----------|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 |
| En préparation | Pour signature | Prêt à transmettre | En attente retour Préfecture | > AR reçu < | Classé |

Identifiant FAST : ASCL_2_2022-06-02T13-20-11.00 (MI237854140)

Identifiant unique de l'acte : 027-200065787-20220530-61-BF (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : pesallpjdobDM01BVE_842022021_seal

Date de décision : 30/05/2022



Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires

Acte : pesallpjdobDM01BVE_842022021... Multicanal : Non

Pièces jointes :

61_2022_decision_m... Type PJ : 70_DE - Délibération



[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Date 02/06/22 à 13:20

Par BUNEL Nadège

Transmis

Date 02/06/22 à 13:20

Par BUNEL Nadège

Accusé de réception

Date 02/06/22 à 13:28

| | |
|-------------------------|----|
| Nombre de conseillers : | 56 |
| En exercice : | 56 |
| Présents | 36 |
| Votants par procuration | 9 |
| Absents | 7 |
| Total des votes | 45 |

7. Finances locales
7. Décisions budgétaires

L'an deux mille vingt-deux, le trente mai à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, également convoqués par lettre individuelle en date du 24 mai 2022 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Michel LEROUX

TITULAIRES PRESENTS : Mme DE ANDRES, M. BOUCHER, Mme DA SILVA, M. BISSON, Mme ROULAND, M. BOUET, Mme DEFLUBE, M. BONVOISIN, M. TIHY, M. HANGARD, Mme DUONG, M. MARIE, Mme CLUZEL, M. LEROUX, Mme DUTILLOY, M. CANTELOUP, Mme ROSA, M. TIMON, Mme GAUTIER, M. VOSNIER, Mme DUVAL, M. DARMOIS, Mme QUESNEY, M. BURET, Mme MONLON, M. MAUVIEUX, M. VALLEE, M. DOUYERE, Mme BINET, M. SWERTVAEGER, M. SENINCK, M. RUVEN, M. PLATEL, M. SIMON, M. LEGRIX, Mme BOURNISIEU

SUPPLEANTS PRESENTS : M. LEMOUCHER, M. MEAUDE, Mme QUEVAL, M. DROUET

TITULAIRES EXCUSES : M. GIRARD, Mme GILBERT, M. DUMESNIL, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. BARRE, Mme LOUVEL, M. BEAUDOUIN, M. DUCLOS, M. MORDANT, Mme BOQUET, M. COUREL, M. BLAS

TITULAIRES ABSENTS : M. BEIGLE, M. LEROY, Mme CABOT, Mme HAKI, M. LETELLIER, M. ROBILLOT, M. BAPTIST
PROCURATIONS : M. DUMESNIL à M. LEMOUCHER, M. LAMY à Mme DUONG, M. BARRE à M. MEAUDE, Mme LOUVEL à M. LEROUX, M. BEAUDOUIN à M. DARMOIS, M. DUCLOS à Mme GAUTIER, Mme BOQUET à Mme QUEVAL, M. COUREL à M. DROUET, M. BLAS à Mme BOURNISIEU

SECRETAIRE DE SEANCE : M. SENINCK

N ° 61-2022 Décision Modificative n°1 – Budget BVE

La présente décision modificative a pour objet de procéder aux ajustements nécessaires sur les crédits votés en cours d'exercice comme suit :

La section d'investissement s'équilibre en dépenses à hauteur de 0 €, comprenant :

En dépenses :

Le montant des dépenses imprévues inscrit au BP 2022 a été supérieur aux 7.5 % des dépenses réelles de fonctionnement. Il convient donc de régulariser la situation en réduisant les crédits inscrits sur ce chapitre budgétaire de 153 315,62 euros pour les affecter dans différents chapitres de la section d'investissement. La somme est réaffectée au chapitre 21 terrains nus pour la somme de 53 315,62 euros et au chapitre 23 construction pour la somme de 100 000 euros.

| Gestionnaire | Fonction | Nature | Chapitre | Antenne | Libellé | Montant |
|--------------|----------|--------|----------|-----------|--------------------------|-------------|
| SF | 01 | 020 | 020 | IMPREVUES | DEPENSES IMPREVUES | -153 315,62 |
| SF | 90 | 2111 | 21 | RESERVEFI | TERRAINS NUS | 53 315,62 |
| SF | 90 | 2313 | 23 | RESERVEFI | CONSTRUCTIONS | 100 000,00 |

Aussi, au regard de ce qui précède,

VU le code général des collectivités territoriales ;

Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20220530-61-BF
Date de télétransmission : 02/06/2022
Date de réception préfecture : 02/06/2022

VU le budget primitif 2022 délibéré le 04 avril 2022,

CONSIDERANT la nécessité d'ajuster les crédits votés au budget 2022,

*Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité*

- **APPROUVE** la décision modificative n° 1 du budget BVE de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle exposée ci-dessus en section de fonctionnement à hauteur de 0 €.

Pont-Audemer, le 30 mai 2022
le Président
qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure

Michel Leroux
Michel LEROUX

